

NOTE DE SERVICE N° 700058/NS/MINMAP/CAB/CT2 DU 15 MAI 2023
Portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein
des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes
dans la Région du NORD-OUEST.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 11 (b) du décret n° 2018/366 du
20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et du point 17 de la Circulaire
N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2024 relative à l'application dudit Code, les personnes dont
les noms suivent sont, pour compter de la date de signature de la présente note de service,
désignées pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois, Représentants du
Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés
auprès des Communes dans la Région du NORD-OUEST ainsi qu'il suit :

A. DEPARTEMENT DU BOYO :

- 1) COMMUNE DE BELLO
Monsieur NYABA NDUKONG.
- 2) COMMUNE DE FONFUKA
Monsieur NGONG ALBERT JICK.
- 3) COMMUNE DE FUNDONG
Monsieur NSHOM JOHN TATA.
- 4) COMMUNE DE NJINIKOM
Monsieur NELSON CHUYEH ADAMU.

B. DEPARTEMENT DU BUI :

- 1) COMMUNE DE JAKIRI
Monsieur MBARBASIN FELIX N..
- 2) COMMUNE DE KUMBU
Monsieur NJOKWI ROBERTSON N..
- 3) COMMUNE DE MBIAME
Monsieur LABAN GERARD NDUKONG.
- 4) COMMUNE DE NKUM
Monsieur SAMBA GERMAIN K.
- 5) COMMUNE DE NKOR
Monsieur YONG EMMANUEL LENGA.
- 6) COMMUNE DE ELAK OKU
Monsieur JAFF GERALD NJODZELA.

C. **DEPARTEMENT DU DONGA MANTUNG :**

- 1) COMMUNE DE AKO
Monsieur TANGIRI Wilfried NSALAR.
- 2) COMMUNE DE MISAJE
Monsieur NGEMBAM LOUIS JIKONG.
- 3) COMMUNE DE NDU
Monsieur MUMA Beldwin NGWA.
- 4) COMMUNE DE NKAMBE
Monsieur BANG RICHARD CHIA.
- 5) COMMUNE DE NWA
Monsieur WIRMVEM Peter BANSEKA.

D. **DEPARTEMENT DE LA MENCHUM :**

- 1) COMMUNE DE BENAKUMA
Monsieur GAH Valantin KUM.
- 2) COMMUNE DE FURU AWA
Monsieur AWAH CALVIN GWEBANG.
- 3) COMMUNE DE WUM
Madame FELICIA NKU TEM.
- 4) COMMUNE DE ZHOA
Monsieur FELIX DIGHA AGEM.

E. **DEPARTEMENT DE LA MEZAM :**

- 1) COMMUNE DE BAFUT
Monsieur TANTEH GERALD CHUNKANG.
- 2) COMMUNE DE BALI
Monsieur NJILAR CONSTANTINE SHAMBO.
- 3) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAMENDA Ier
Monsieur NDUNJI NDANNSAH MADOU.
- 4) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAMENDA IIème
Monsieur AFESE ABRAHAM NGOMBE.
- 5) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAMENDA IIIème
Monsieur AKUM SILAS.
- 6) COMMUNE DE SANTA
Monsieur TCHACHOUA BATHELOMY MOUALEU.

- 7) COMMUNE DE TUBAH
Monsieur AKEY STANLEY TAKEM.

F. DEPARTEMENT DE LA MOMO :

- 1) COMMUNE DE ANDECK
Monsieur MABU SAMUEL NTOBO.
- 2) COMMUNE DE BATIBO
Monsieur DIVINE SHUTANG MIKWA.
- 3) COMMUNE DE MBENGWI
Monsieur NYASO MANGSURU NFOR.
- 4) COMMUNE DE NJIKWA
Monsieur ERIC SHIFEN LUKONG.
- 5) COMMUNE DE WIDIKUM
Monsieur ZEBAZEE GHAGO GEORGES G.

G. DEPARTEMENT DE NGO'KETUNJIA :

- 1) COMMUNE DE BABESSI
Monsieur YARKANGBER NESTOR.
- 2) COMMUNE DE BALIKUMBAT
Madame NDANG Seraphine NGUO.
- 3) COMMUNE DE NDOP
Monsieur NYAZOH ORABELL AKOFORNGWE.

Les intéressés sont, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, astreints à l'obligation de rigueur professionnelle et de compte rendu diligent et régulier au Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent.

Ils sont en outre, chacun en ce qui le concerne, chargés de la collecte auprès des services du Maître d'Ouvrage concerné, des documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés, au fur et à mesure de leur génération, conformément aux dispositions de la lettre-circulaire N°0006/LC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/M2T du 25 mars 2020.

Copie :

- MINETAT/SGPR
- PREFETS
- IT
- DAJ
- DR/MINMAP
- DD/MINMAP
- Maires
- CSCM
- Intéressés

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ A LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE CHARGÉ DES MARCHÉS PUBLICS.



Ibrahim TALBA MALLA

NOTE DE SERVICE N° 00063 /NS/MINMAP/CAB/CT2 DU 15 MAI 2023
Portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Régionales de Passation des Marchés.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 12(1) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et du point 17 de la Circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2024 relative à l'application dudit Code, les personnes dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature de la présente note de service, désignées pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois, Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Régionales de Passation des Marchés ainsi qu'il suit :

- 1) Commission Régionale de Passation des Marchés Publics de l'Adamaoua
Monsieur MOHAMADOU AMINOU ADAMOU.
- 2) Commission Régionale de Passation des Marchés Publics du Centre
Monsieur MEKAGA ATANGANA Martial.
- 3) Commission Régionale de Passation des Marchés Publics de l'Est
Monsieur MAHAMAT.
- 4) Commission Régionale de Passation des Marchés Publics de l'Extrême-Nord
Monsieur BOUKAR TCHIPOUN.
- 5) Commission Régionale de Passation des Marchés Publics du Littoral
Madame MANKAH TAKAH Colette, épouse NJOMBE.
- 6) Commission Régionale de Passation des Marchés Publics du Nord
Monsieur PAGOUE FADANKA Edmond.
- 7) Commission Régionale de Passation des Marchés Publics du Nord-Ouest
Monsieur AKUNDO NGONG Titus.
- 8) Commission Régionale de Passation des Marchés Publics de l'Ouest
Madame MENANGA MESSINA Adrienne, épouse YIAGNIGNI.

- 9) Commission Régionale de Passation des Marchés Publics du Sud
Monsieur MFOMO ABOSSOLO Martin.
- 10) Commission Régionale de Passation des Marchés Publics du Sud-Ouest
Monsieur TSOMBOU KINFAK Christian Cyrille.

Les intéressés sont, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, astreints à l'obligation de rigueur professionnelle et de compte rendu diligent et régulier au Délégué Régional des Marchés Publics territorialement compétent.

Ils sont en outre, chacun en ce qui le concerne, chargés de la collecte auprès des services du Maître d'Ouvrage concerné, des documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés, au fur et à mesure de leur génération, conformément aux dispositions de la lettre-circulaire N°0006/LC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/M21 du 25 mars 2020.



Copie :

- MINETAT/SGPR
- Gouv/Régions
- CT
- DAJ
- DR/MINMAP
- CSCM
- Intéressés

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA PRÉSIDENCE DE LA
REPUBLIQUE EN CHARGE DES MARCHÉS PUBLICS,



Ibrahim TALBA WALLA

NOTE DE SERVICE N° 00064 /NS/MINMAP/CAB/CT2 DU 15 MAI 2023
Portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein
des Commissions Départementales de Passation des Marchés.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 13(1) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et du point 17 de la Circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2024 relative à l'application dudit Code, les personnes dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature de la présente note de service, désignées pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois, Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Départementales de Passation des Marchés ainsi qu'il suit :

I – RÉGION DE L'ADAMAOUA

- 1) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Djérem :
Monsieur SHAIBOU HAMADOU.
- 2) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mayo-Banyo :
Monsieur DABO NGUIH.
- 3) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Faro-et-Déou :
Monsieur HARDO BAGO.
- 4) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbéré :
Monsieur MOHAMADOU HABIB.
- 5) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Vina :
Monsieur AMBASSA Christophe Rostand.

II – RÉGION DU CENTRE

- 1) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Haute Sanaga :
Monsieur NKOMO MVOMO Louis Yves
- 2) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Lekie :
Monsieur KEDE ATANGANA Hugues.
- 3) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbam-et-Inoubou :
Monsieur ELONG Arsène Cédric.
- 4) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbam-et-Kim :
Monsieur WAYE Michael Jefferson.
- 5) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou-et-Afamba :
Monsieur BELINGA Guy Michel.
- 6) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou-et-Akono :
Madame MESSOMO Bernadette Corine.

- 7) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mfoundi :
Monsieur BELINGA OWOUDI Patrick.
- 8) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Nyong-et-Mfoumou :
Monsieur ALIMA Protais.
- 9) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Nyong-et-Kelle :
Monsieur KONGO Emile.
- 10) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Nyong-et-So'o :
Madame NGAMBARGA Esther Alice.

III – RÉGION DE L'EST

- 1) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Boumba-et-Ngoko :
Monsieur OLINGA EDANG Joseph Freddy.
- 2) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Haut-Nyong :
Monsieur BENGUE Apollinaire.
- 3) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Kadéy :
Monsieur MEMPIL NTYAAR Pierre.
- 4) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom-et-Djérem :
Monsieur MOURI Benjamin Leroy.

IV – RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

- 1) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Diamaré :
Monsieur PRABI WADOUKA.
- 2) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Logone-et-Chari :
Monsieur WAMSO François.
- 3) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mayo-Danay :
Monsieur YOUMANIGUE.
- 4) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mayo-Kari :
Monsieur KUE Stéphane.
- 5) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mayo-Sava :
Monsieur AMINOUC GARBA.
- 6) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mayo-Tsanaga :
Monsieur AMINATOU BELLO.

V – RÉGION DU LITTORAL

- 1) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Moundou :
Monsieur SALIHOU NANA.
- 2) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Nkam :
Monsieur MAHI Joseph Anatole.
- 3) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Sanaga-Maritime :
Madame NGO MAHOB Simone Patricia.

- 4) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Wouri :
Madame NGOMO née FOUDA BILOA Julie.

VI – RÉGION DU NORD

- 1) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Bénoué :
Monsieur DJEDAYOM Justin.
- 2) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Faro :
Monsieur HAMADOU BOUBAKARY GOME.
- 3) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mayo-Louti :
Madame MPEE née FOZET FCHOUNGANG Yvette Suzy.
- 4) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mayo-Rey :
Monsieur NDJIDA PAGOUO.

VII – RÉGION DU NORD-OUEST

- 1) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Boyo :
Monsieur TATAH EMMANUEL BANTAR.
- 2) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Bui :
Monsieur DIBATCHOU FERDINAND.
- 3) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Donga Mantung :
Monsieur SHEY RENE TATA.
- 4) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du la Menchum :
Monsieur AWASUM Blasius NTEWAH.
- 5) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mezam :
Monsieur MUKUMO AARON TEGHEN.
- 6) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Momo :
Monsieur AMANBUAH ANTHONY.
- 7) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Ngo-Ketunjia :
Madame NDANG Seraphine NGUO.

VIII – RÉGION DE L'OUEST

- 1) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics des Bamboutos :
Monsieur MANGA II Michael.
- 2) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Haut-Nkam :
Monsieur KENGNE FOTSO Alary Ghislain.
- 3) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics des Hauts-Plateaux :
Monsieur KENHEM Siméon.
- 4) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Koung-Khi :
Madame TAMO Ghyslaine.
- 5) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Menoua :
Monsieur ABENA BELINGA Jean Léonard.

- 6) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mifi :
Monsieur NDOUJOU AMADOU.
- 7) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Ndé :
Madame GUEMO KENFACK Véronique Gisèle, épouse TAM.
- 8) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Noun :
Madame PENBOURA AWAWOU.

IX – RÉGION DU SUD

- 1) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Dia-et-Lobo :
Monsieur ZE NDOUM François Fortune.
- 2) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mvila :
Monsieur MBPILE Eric.
- 3) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de l'Océan :
Monsieur ABENG Jeannot.
- 4) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Vallée-du-Ntem :
Monsieur MENDO MEDJO Jean Valère.

X – RÉGION DU SUD-OUEST

- 1) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Fako :
Monsieur AKEM Justine LEREGAZOH.
- 2) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Kupe-Manenguba :
Monsieur NKWETTA Cyril FONEMBAT.
- 3) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lebialem :
Monsieur TAMO NGOULEFAC.
- 4) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Manyu :
Madame BESSEM Judith OJONG.
- 5) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Meme :
Monsieur Fidelis ABUSHI MANAKWA.
- 6) Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Ndian :
Monsieur EYONG Daniel TANYI.

Les intéressés sont, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, astreints à l'obligation de rigueur professionnelle et de compte rendu diligent et régulier au Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent.

Ils sont en outre, chacun en ce qui le concerne, chargés de la collecte auprès des services du Maître d'Ouvrage concerné, des documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés, au fur et à mesure de leur génération, conformément aux dispositions de la lettre-circulaire N°0006/LC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/M2T du 25 mars 2020.

- Copie :**
- MINETAT/SGPH
 - PREFETS
 - CT
 - DAJ
 - DRMINMAP
 - DDMINMAP
 - CSCM
 - Intéressés

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA PRÉSIDENTIE DE LA
RÉPUBLIQUE CHARGÉ DES MARCHÉS PUBLICS.

Ibrahim TALBA MALLA

NOTE DE SERVICE N° 00062 /NS/MINMAP/CAB/CT2 DU 15 MAI 2023
Portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 11 (b) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et du point 17 de la Circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2024 relative à l'application dudit Code, les personnes dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature de la présente note de service, désignées pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois, Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines ainsi qu'il suit :

- 1) Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de BAFOUSSAM :
Monsieur KOYUE Georges Douglas
- 2) Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de BAMENDA :
Monsieur NZIEGE Franklin NKWELLE.
- 3) Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de BERTOUA :
Madame MESSIE AMBIEBELE Karine.
- 4) Commission Interne de Passation des Marchés N°1 auprès de la Communauté Urbaine de DOUALA :
Madame DJOUKOUO Armelle Elodie.
- 5) Commission Interne de Passation des Marchés N°2 auprès de la Communauté Urbaine de DOUALA :
Monsieur DJIBRILLA Ibrahim YAYA.
- 6) Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine d'EBOLWA :
Monsieur NSOM SPATIA NGAM
- 7) Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine d'EDEA :
Monsieur NDONGO Ambroise.
- 8) Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de GAROUA :
Monsieur BOUBA MADI
- 9) Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de KRIBI :
Monsieur AYISSI Moise.

- 10) Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de KUMBA :
Monsieur TANYI Christopher.
- 11) Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de LIMBE :
Madame AJANG Lydian NKUGE.
- 12) Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de MAROUA :
Madame AMOUGOU MESSANGA Yolande.
- 13) Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de NGAOUNDERE :
Madame SILATCHOM née DZUDIE MAYO Judicael.
- 14) Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de NKONGSAMBA :
Madame NGUEFAH NGNIZEKO Nadine Flore.
- 15) Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de YAOUNDE :
Monsieur MATIKE ETAME Hervé.

Les intéressés sont, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, astreints à l'obligation de rigueur professionnelle et de compte-rendu diligent et régulier à la hiérarchie.

Ils sont en outre, chacun en ce qui le concerne, chargés de la collecte auprès des services du Maître d'Ouvrage concerné, des documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés, au fur et à mesure de leur génération, conformément aux dispositions de la lettre-circulaire N°0006/LC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/MZT du 25 mars 2020.

Copie :

- MINETAT/SGPR
- Gouv/Régions
- DéVCU
- CT
- DAJ
- DR/MINMAP
- CSCM
- Intéressés

LE MINISTRE DE L'EGE ET LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE CAMEROUNAISE
LE MINISTRE DES MARCHES PUBLICS,



Ibrahim FALBA MALLA

NOTE DE SERVICE N° 200053/NS/MINMAP/CAB/CT2 DU 15 MAI 2023

Portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein de certaines Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la Région de l'ADAMAOUA.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 11 (b) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et du point 17 de la Circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2024 relative à l'application dudit Code, les personnes dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature de la présente note de service, désignées pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois, Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein de certaines Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la Région de l'ADAMAOUA ainsi qu'il suit :

A. DEPARTEMENT DU FARO-ET-DEO :

- 1) COMMUNE DE GALIM TIGNERE
Monsieur OUMAROU SAYAD.
- 2) COMMUNE DE KONTCHA
Monsieur MOUZIE WALA Jean Claude.
- 3) COMMUNE DE MAYO BALEO
Monsieur OUSMANOU OUMAROU.
- 4) COMMUNE DE TIGNERE
Monsieur MOHAMADOU DJIKA ALIM.

B. DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO :

- 1) COMMUNE DE BANKIM
Monsieur ADAMOU.
- 2) COMMUNE DE BANYO
Monsieur IBRAHIMA MAHAMA.
- 3) COMMUNE DE MAYO-DARLE
Monsieur AHMADOU.

C. DEPARTEMENT DU MBERE :

- 1) COMMUNE DE DJOHONG
Monsieur ABDOURAHMANE HAMATOUKOUR.
- 2) COMMUNE DE MEIGANGA
Monsieur YERIMA.

- 3) COMMUNE DE NGAOUI
Monsieur NOGNONG Henri Florentin.

D. **DEPARTEMENT DE LA VINA :**

- 1) COMMUNE DE BELEL
Madame SILATCHOMP née DZUDIE MAYO Judicael.
- 2) COMMUNE DE MARTAP
Monsieur ABDOULAYE BOBO.
- 3) COMMUNE DE NGAN'HA
Monsieur MOHAMADOU LAMINO.
- 4) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 1er
Madame MARIAM MAHAMAT.
- 5) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE IIème
Monsieur OUMAR GADJI.
- 6) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE IIIème
Madame RAIHANATOU DEWA.
- 7) COMMUNE DE NYAMBAKA
Monsieur MOHAMADOU AMINOU YAYA.

Les intéressés sont, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, astreints à l'obligation de rigueur professionnelle et de compte rendu diligent et régulier au Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent.

Ils sont en outre, chacun en ce qui le concerne, chargés de la collecte auprès des services du Maître d'Ouvrage concerné, des documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés, au fur et à mesure de leur génération, conformément aux dispositions de la lettre circulaire N°0006/LC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/M2T du 25 mars 2020.

Copie :

- MINETAT/SGPR
- PREFETS
- CT
- DAJ
- DR/MINMAP
- DD/MINMAP
- Maires
- CSCM
- Intéressés

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA PRÉSIDENCE DE LA
RÉPUBLIQUE CHARGÉ DES MARCHÉS PUBLICS,



Ibrahimi TALBA MALLA

NOTE DE SERVICE N° 700061 /NS/MINMAP/CAB/CT2 DU 15 MAI 2023
Portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein
des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes
dans la Région du SUD-OUEST.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 11 (b) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et du point 17 de la Circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2024 relative à l'application dudit Code, les personnes dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature de la présente note de service, désignées pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois, Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la Région du SUD-OUEST ainsi qu'il suit :

A. DEPARTEMENT DU FAKO :

- 1) COMMUNE DE BUEA
Madame DOURYAN DAPSIA Yvon.
- 2) COMMUNE D'IDENAU
Monsieur TAKWETE TENGUEN Vharin.
- 3) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE LIMBE Ier
Madame MALANGE IMBOLO Adeline, épouse EKEMA
- 4) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE LIMBE IIème
Madame MBILLA KATE ELANGE NDELY MOLONGE
- 5) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE LIMBE IIIème
Madame AGBOR Judith Mbuh, épouse SHU.
- 6) COMMUNE DE MUYUKA
Madame MASHA née Edith NGWATANG MUNGWA
- 7) COMMUNE DE TIKO
Madame N'WORLD EBOB Margaret Timothy

B. DEPARTEMENT DU KUPE-MANUENGOUBA :

- 1) COMMUNE DE BANGUEM
Madame KANGSON KISLA MEJANE.
- 2) COMMUNE DE NGUTI
Monsieur EKANJUME Peter SUME.
- 3) COMMUNE DE TOMBEL
Monsieur Martin KANGE MAFANY

C. DEPARTEMENT DU LEBIALEM :

- 1) COMMUNE D'ALOU
Monsieur TATAH Marcel NYUNDZE.
- 2) COMMUNE DE MENJI
Madame ATABONG née FONTEM Anastasia LEGESHUH.
- 3) COMMUNE DE WABANE
Monsieur Arrey BESONG AKO ETTAH

D. DEPARTEMENT DE LA MANYU :

- 1) COMMUNE D'AKWAYA
Madame NGANTU Esther NGWAKFE
- 2) COMMUNE D'EYUMOJOCK
Monsieur SHAMBO Emmanuel NDI.
- 3) COMMUNE DE MAMFE
Monsieur NKOUNTO Christo NJITA.
- 4) COMMUNE DE UPPER-BAYANG (TINTO)
Monsieur MOU FORYANG.

E. DEPARTEMENT DE LA MEME :

- 1) COMMUNE DE KONYE
Monsieur ASHU NCHA John TABENYANG.
- 2) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KUMBA Ier
Monsieur FEDELIS ABUSHI MANAKWA.
- 3) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KUMBA IIème
Monsieur TANINGLACK Etienne NCHINDA.
- 4) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KUMBA IIIème
Monsieur NGAAJE George NGWESE.
- 5) COMMUNE DE MBONGE
Madame TENDONGMO Jima, épouse AKUMBO.

F. DEPARTEMENT DU NDIAN :

- 1) COMMUNE DE BAMUSO
Monsieur NKAFU Thomas FOBELLAH.
- 6) COMMUNE DE DIKOME-BALUE
Madame WASE Dorothy ORUME, épouse ASHUTAH.
- 7) COMMUNE D'EKONDO TITI
Monsieur CHIA Victor GWEY.

- 2) COMMUNE D'IDIABATO
Monsieur NYAH NGANTCHA MAKONDJI CHARLY.
- 3) COMMUNE D'ISANGELE
Monsieur EBOLO ALLEN NGOE.
- 4) COMMUNE DE KOMBO ABEDIMO
Monsieur MBUAKWI Julius NGUAGO.
- 5) COMMUNE DE KOMBO ITINDI
Monsieur NKAFU Thomas FOBELLAH.
- 6) COMMUNE DE MUNDEMBA
Madame WASE Dorothy ORUME, épouse ASHUTAH.
- 7) COMMUNE DE TOKO
Monsieur OJONG Gregory AKO.

Les intéressés sont, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, astreints à l'obligation de rigueur professionnelle et de compte rendu diligent et régulier au Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent.

Ils sont en outre, chacun en ce qui le concerne, chargés de la collecte auprès des services du Maître d'Ouvrage concerné, des documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés, au fur et à mesure de leur génération, conformément aux dispositions de la lettre-circulaire N°0006/LC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/M2T du 25 mars 2020.

Copie :

- MINETAT/SQPR
- PREFETS
- CT
- DAJ
- DR/MINMAP
- DD/MINMAP
- Maires
- CSCM
- Intéressés

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,



NOTE DE SERVICE N° 00055 /NS/MINMAP/CAB/OT2 DU 15 MAI 2023
Portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein
des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes
dans la Région de l'EST.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 11 (b) du décret n° 2018/366 du
20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et du point 17 de la Circulaire
N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2024 relative à l'application dudit Code, les personnes dont
les noms suivent sont, pour compter de la date de signature de la présente note de service,
désignées pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois, Représentants du
Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés
auprès des Communes dans la Région de l'EST ainsi qu'il suit :

A. DEPARTEMENT DE LA BOUMBA-ET-NGOKO :

- 1) COMMUNE GARI GOMBO
Monsieur NSOM MBANG Cyrille Blaise.
- 2) COMMUNE DE MOLOUNDOU
Monsieur NGILENGOUNG TSONLA Félix.
- 3) COMMUNE DE SALAPOUMBE
Monsieur BOUMNYEMB BANE Simon.
- 4) COMMUNE DE YOKADOUMA
Monsieur ESSAMA Guy Théodore.

B. DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG :

- 1) COMMUNE D'ABONG-MBANG
Monsieur SAMEZA KANO Joseph.
- 2) COMMUNE D'ANGOSSAS
Monsieur BENGUE Apollinaire.
- 3) COMMUNE DE DIMAKO
Monsieur DJOUXE Daniel.
- 4) COMMUNE DE DOUMAITANG
Monsieur METSAM Arsène.
- 5) COMMUNE DE DOUME
Madame NTSAMA MESSING Marie Bertine, épouse ADAMOU.

- 6) COMMUNE DE LOMIE
Monsieur NYADA Etienne.
- 7) COMMUNE MBOMA
Monsieur ONDOA DJONI Yves.
- 8) COMMUNE DE MESSAMENA
Monsieur NYADA Etienne.
- 9) COMMUNE DE MESSOK
Monsieur SAMEZA KANO Joseph.
- 10) COMMUNE DE MINDOUROU
Madame MENDO Agnès.
- 11) COMMUNE DE NGOYLA
Monsieur ONDOA DJONI Yves.
- 12) COMMUNE DE SOMALOMO
Madame NTSAMA MESSING Marie Bertine, épouse ADAMOU.

C. DEPARTEMENT DE LA KADEY :

- 1) COMMUNE DE MBANG
Monsieur AMINOU Fabrice Andji.
- 2) COMMUNE DE NDELELE
Monsieur GONGWA Alphonse.
- 3) COMMUNE DE OULI
Monsieur IBONG BIYANGA Achille Bertrand.

D. DEPARTEMENT DU LOM-ET-DJEREM :

- 1) COMMUNE DE BELABO
Monsieur YIDAOU NGOKO Amod.
- 2) COMMUNE DE BETARE-OYA
Monsieur DEFFO Eric.
- 3) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA Ier
Monsieur BIWOLE MIFOUNDO Gustave.
- 4) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA IIème
Madame SILEMPOUING EKOMB Louissette.
- 5) COMMUNE DE DIANG
Monsieur BELKOUSSA GUIWA Benjamin.
- 6) COMMUNE DE GAROUA-BOULAI
Monsieur EBOLO Florent Lucien.

7) COMMUNE DE NGOURA

Madame SOUA YAB Sidonie Chantale.

8) COMMUNE DE MANDJOU

Monsieur YAYA HAMIDOU.

Les intéressés sont, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, astreints à l'obligation de rigueur professionnelle et de compte rendu diligent et régulier au Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent.

Ils sont en outre, chacun en ce qui le concerne, chargés de la collecte auprès des services du Maître d'Ouvrage concerné, des documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés, au fur et à mesure de leur génération, conformément aux dispositions de la lettre-circulaire N°0006/LC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/M2T du 25 mars 2020.

Copie :

- MINETAT/SQPR
- PREFETS
- CT
- DAJ
- DR/MINMAP
- DD/MINMAP
- CSCM
- Intéressés

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS.



Ibrahim TALBA MALLA

NOTE DE SERVICE N° 700059/NS/MINMAP/CAB/CT2 DU 15 MAI 2023
Portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein
des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes
dans la Région de l'OUEST.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 11 (b) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et du point 17 de la Circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2024 relative à l'application dudit Code, les personnes dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature de la présente note de service, désignées pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois, Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la Région de l'OUEST ainsi qu'il suit :

A. DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS :

- 1) COMMUNE DE BABADJOU
Monsieur OLINGA Serges Romaric.
- 2) COMMUNE DE BATCHAM
Monsieur NGONGANG Mathieu Colince.
- 3) COMMUNE DE GALIM
Monsieur KENFACK Mathurin.
- 4) COMMUNE DE MBOUDA
Madame NANA SEMO Guy Clotaire.

B. DEPARTEMENT DU HAUT NKAM :

- 1) COMMUNE DE BAFANG
Monsieur POKAM Ferdinand.
- 2) COMMUNE DE BAKOU
Monsieur KAMGUEM DJIDJOU Guy Gervais.
- 3) COMMUNE DE BANA
Monsieur ASSENG NKA Pierre Claver.
- 4) COMMUNE DE BANDJA
Monsieur FOMO Cyriaque Madoché.
- 5) COMMUNE DE BANKA
Monsieur KENGNE FOTSO Alary Ghislain.

- 6) COMMUNE DE BANWA
Monsieur NJIPAP GUEMETA Clément.
- 7) COMMUNE DE KEKEM
Monsieur ASSENG NKA Pierre Claver.

C. DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX :

- 1) COMMUNE DE BAHAM
Monsieur OBI Francis ETTA.
- 2) COMMUNE DE BAMENDJOU
Monsieur FOYET David.
- 3) COMMUNE DE BANGOU
Madame TCHIGONG NOUBOUOSSI Edith Flore.
- 4) COMMUNE DE BATIE
Madame AMBOUO Suzanne Rolande.

D. DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI :

- 1) COMMUNE DE BANDJOUN
Monsieur FEUDJIO NGANNOU Simon Mirabeau.
- 2) COMMUNE DE BAYANGAM
Monsieur NJIFON NGOUPAYOU Ernest.
- 3) COMMUNE DE DEMDENG
Madame JOUNANG TCHEPMOU Anile Georgia.

E. DEPARTEMENT DE LA MIFI:

- 1) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1er
Monsieur NFORMI Hilary AFANYU
- 2) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM IIème
Madame NDABTOPH Magdalène, épouse NDI.
- 3) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM IIIème
Madame MAGOUO Clotilde, épouse TOUOYEM.

F. DEPARTEMENT DE LA MENOUA :

- 1) COMMUNE DE DSCHANG
Monsieur DONGFACK TEMATEU Ernest.
- 2) COMMUNE DE FOKOUE
Monsieur MOMOK TSINDJOU Etienne Désiré.

- 3) COMMUNE DE FONGO-TONGO
Monsieur TOUOMOU KEKANG Barnabé Losange.
- 4) COMMUNE DE NKONG-ZEM
Madame SOPPE NGOUME Carine.
- 5) COMMUNE DE PENKA-MICHEL
Monsieur ABENA BELINGA Jean Léonard.
- 6) COMMUNE DE SANTCHOU
Madame TCHOUIMBO Odette, épouse KEMGNE.

G. DEPARTEMENT DU NDE :

- 1) COMMUNE DE BANGANTE
Monsieur LONFO SONHAFO Alex Landry.
- 2) COMMUNE DE BAZOU
Monsieur WAMBO SIMO Eric Jool.
- 3) COMMUNE DE BASSAMBA
Monsieur OUMAROU SANDA.
- 4) COMMUNE DE TONGA
Monsieur TANEDONG Rodrigue.

H. DEPARTEMENT DU NOUN :

- 1) COMMUNE DE BANGOURAIN
Monsieur NGOULOK MADI.
- 2) COMMUNE DE FOUMBAN
Monsieur NANJIP Donald.
- 3) COMMUNE DE FOUMBOT
Madame TSAGUE MBOGNI Evelyne Viviane.
- 4) COMMUNE DE KOUOPTAMO
Monsieur NANJIP Donald.
- 5) COMMUNE DE KOUTABA
Monsieur MBON Célestin.
- 6) COMMUNE DE MAGBA
Monsieur MFORTE Ibrahim.
- 7) COMMUNE DE MALENTOUEN
Monsieur NCHOUTPOUEN Jean-Jacques.

8) COMMUNE DE MASSANGAM

Monsieur MBON Célestin.

9) COMMUNE DE NJIMOM

Monsieur NJIASSE CHOUAIBOU.

Les intéressés sont, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, astreints à l'obligation de rigueur professionnelle et de compte rendu diligent et régulier au Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent.

Ils sont en outre, chacun en ce qui le concerne, chargés de la collecte auprès des services du Maître d'Ouvrage concerné, des documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés, au fur et à mesure de leur génération, conformément aux dispositions de la lettre-circulaire N°0006/LC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/M2T du 25 mars 2020.

Copie :

- MINETAT/SGPR
- PREFETS
- CT
- DAJ
- DR/MINMAP
- DD/MINMAP
- Maires
- CSCM
- Intéressés

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA PRÉSIDENCE DE LA
REPUBLIQUE CHARGÉ DES MARCHÉS PUBLICS,



Ibrahimi TALBA MALLA

NOTE DE SERVICE N° 00060/NS/MINMAP/CAB/CT2 DU 15 MAI 2023
Portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la Région du SUD.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 11 (b) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et du point 17 de la Circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2024 relative à l'application dudit Code, les personnes dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature de la présente note de service, désignées pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois, Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la **Région du SUD** ainsi qu'il suit :

A. DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO :

- 1) COMMUNE DE BENGBISS
Madame MVONDO Angèle Grâce.
- 2) COMMUNE DE DJOUM
Monsieur MANA Théophile.
- 3) COMMUNE DE MEYOMESSALA
Monsieur SASSE Marcel.
- 4) COMMUNE DE MEYOMESSI
Madame BILLE Marthe.
- 5) COMMUNE DE MINTOM
Monsieur AKAME ZE Georges Lionel.
- 6) COMMUNE D'OVENG
Monsieur NGUIAMBA Denis
- 7) COMMUNE DE SANGMELIMA
Monsieur WAMBA FOTSING Frédéric.
- 8) COMMUNE DE ZOETELE
Madame NGONO OYONO Hermine Flavy.

B. DEPARTEMENT DE LA MVILA :

- 1) COMMUNE DE BIWONG BANE
Monsieur EVINDI Claude.
- 2) COMMUNE DE BIWONG BULU
Madame ATOUBA Sylvie.

- 3) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EBOLOWA 1er
Madame ATEBA BIYINDI Alice
- 4) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EBOLOWA 2ème
Monsieur KOASSIO François Narcisse.
- 5) COMMUNE D'EFOULAN
Monsieur TALOM TAGNE Auguste Robert.
- 6) COMMUNE DE MENGONG
Monsieur ZOA Serges Aimé
- 7) COMMUNE DE MVANGAN
Monsieur NDOUTOUMOU Joseph Hervé.
- 8) COMMUNE DE NGOULEMAKONG
Madame MFOUMOU Cressence Olive, épouse BOULI.

C. DEPARTEMENT DE L'OCEAN :

- 1) COMMUNE D'AKOM II
Monsieur ABOUTOU ABOUTOU François Elysée.
- 2) COMMUNE DE BIPINDI
Monsieur ELONO NGOA Faustin.
- 3) COMMUNE DE CAMPO
Monsieur FONGANG André Marie.
- 4) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 1er
Monsieur ELA NTETE Dagobert.
- 5) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 2ème
Monsieur BESSALA Etienne D'Avila.
- 6) COMMUNE DE LOKOUNDJE
Madame ESSAME Edwige Pélagie.
- 7) COMMUNE DE LOLODORE
Monsieur MOKEM Robert.
- 8) COMMUNE DE MVENGUE
Monsieur ENOUGA Martin.
- 9) COMMUNE DE NIETE
Monsieur BENGONO B'ESSIA Niel Bienvenu.

D. DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM :

- 1) COMMUNE D'AMBAM
Monsieur MGBELE Timothée.


2/3

- 2) COMMUNE DE MA'AN
Monsieur MINKO Daniel.
- 3) COMMUNE DE KYE OSSI
Monsieur MBASSA A SARA Lamine.
- 4) COMMUNE D'OLAMZE
Monsieur OTYE BIBANGA Christian

Les intéressés sont, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, astreints à l'obligation de rigueur professionnelle et de compte rendu diligent et régulier au Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent.

Ils sont en outre, chacun en ce qui le concerne, chargés de la collecte auprès des services du Maître d'Ouvrage concerné, des documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés, au fur et à mesure de leur génération, conformément aux dispositions de la lettre-circulaire N°0006/LC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/M2T du 25 mars 2020.

Copie :

- MINETAT/SGPR
- PREFETS
- CT
- DAJ
- DH/MINMAH
- DD/MINMAP
- Maires
- CSCM
- Intéressés

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA PRÉSIDENCE DE LA
REPUBLIQUE CHARGÉ DES MARCHÉS PUBLICS,



NOTE DE SERVICE N° 700065/NS/MINMAP/CAB/CT2 DU 15 MAI 2023
Portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein
des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans
la Région du-NORD.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 11 (b) du décret n° 2018/366 du
20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et du point 17 de la Circulaire
N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2024 relative à l'application dudit Code, les personnes dont
les noms suivent sont, pour compter de la date de signature de la présente note de service,
désignées pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois, Représentants du
Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés
auprès des Communes dans la Région du-NORD ainsi qu'il suit :

A. DEPARTEMENT DE LA BENOUE :

- 1) COMMUNE DE BARNDAKE
Monsieur YOMBA Ernest.
- 2) COMMUNE DE BASCHEO
Monsieur ABOUBAKAR GADJI.
- 3) COMMUNE DE BIBEMI
Monsieur YOUBARA Célestin Dorisno.
- 4) COMMUNE DE DEMBO
Monsieur SALI HAMADOU.
- 5) COMMUNE DE GASHIGA
Mme NGUIZAYE Joséphine Thérèse.
- 6) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA Ier
Madame HABIBA FADIMATOU.
- 7) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA IIème
Madame TAPATA Ruth.
- 8) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA IIIème
Madame OUMAROU née HAOUA MOHAMADOU MODIBO ALPHA.
- 9) COMMUNE LAGDO
Mme MAHAMAT née HADJA FADI.
- 10) COMMUNE DE NGONG
Monsieur TIZI MAGAIGAI.

11) COMMUNE PITOA

Monsieur TCHAMKOA Mathieu.

12) COMMUNE TOUROUA

Monsieur MOHAMADOU HAMIDOU.

B. DEPARTEMENT DU FARO :

1) COMMUNE DE BEKA

Monsieur NDJOCK Didier.

2) COMMUNE DE POLI

Monsieur LTIPOUE YAKOUBA.

C. DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI :

1) COMMUNE DE FIGUIL

Monsieur GONGANG TCHIENGUE François Martial.

2) COMMUNE DE GUIDER

Monsieur EVINA Joseph.

3) COMMUNE DE MAYO-OULO

Monsieur ELHADJ BOUKAR MAHAMAT.

D. DEPARTEMENT DU MAYO-REY :

1) COMMUNE DE MADINGRING

Monsieur ABINA Dieudonné Cyril.

2) COMMUNE DE REY BOUBA

Monsieur TOLDA Rodrigue.

3) COMMUNE DE TCHOLLIRE

Monsieur NJIDA PAGOOU.

4) COMMUNE DE TOUBORO

Monsieur VOUNDI MEBEGA Luc Paulin.

Les intéressés sont, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, astreints à l'obligation de rigueur professionnelle et de compte rendu diligent et régulier au Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent.

Ils sont en outre, chacun en ce qui le concerne, chargés de la collecte auprès des services du Maître d'Ouvrage concerné, des documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés, au fur et à mesure de leur génération, conformément aux dispositions de la lettre-circulaire N°0006/LC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/M2T du 25 mars 2020.

Copie :

- MINETAT/SGPR
- PREFETS
- CT
- DAJ
- DR/MINMAP
- DD/MINMAP
- Maîres
- CSCM
- Intéressés

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS.

Ibrahim TALBA MALLA

NOTE DE SERVICE N° 100057 /NS/MINMAP/CAB/CT2 DU 15 MAI 2023
Portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein
des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes
dans la Région du LITTORAL.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 11 (b) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et du point 17 de la Circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2024 relative à l'application dudit Code, les personnes dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature de la présente note de service, désignées pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois, Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la Région du LITTORAL ainsi qu'il suit :

A. DEPARTEMENT DU MOUNGO :

- 1) COMMUNE DE BARE-BAKEM
Monsieur IDING NWED Thomas.
- 2) COMMUNE DE DIBOMBARI
Monsieur HOUAMBLANG GUIEBA Vincent.
- 3) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EBONE
Monsieur HOUAMBLANG GUIEBA Vincent.
- 4) COMMUNE DE FIKO-BONALEA
Mme NGUEFAH NGNIZEKO Nadine Flore
- 5) COMMUNE DE LOUM
Monsieur IDING NWED Thomas.
- 6) COMMUNE DE MANJO
Madame MADJO FOKOU Stéphanie Martiale.
- 7) COMMUNE DE MBANGA
Monsieur TAKEUSSO Audjomabert.
- 8) COMMUNE DE MELONG
Mme NGUEFAH NGNIZEKO Nadine Flore
- 9) COMMUNE DE MOMBO
Monsieur EVARISTUS CHIAMBAH K.
- 10) COMMUNE DE NJOMBE-PENJA
Monsieur TAKEUSSO Audjomabert.

- 11) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 1er
Madame MADJO FOKOU Stéphanie Martiale.
- 12) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA IIème
Monsieur SALIHOU NANA.
- 13) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA IIIème
Madame MAMDOM KOUAM Joëlle Prisca.

B. DEPARTEMENT DU NKAM:

- 1) COMMUNE DE NKONDJOCK
Monsieur MVONDO AFANE Epher.
- 2) COMMUNE DE NORD-MAKOMBE
Monsieur KOTTA Jacques Christian.
- 3) COMMUNE DE YABASSI
Monsieur TANKEU NGAMI Appolinaire.
- 4) COMMUNE DE YINGUI
Monsieur BAMA MINYEMECK Jean Bosco.

C. DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME:

- 1) COMMUNE DE DIBAMBA
Monsieur LING BALLA Patrick
- 2) COMMUNE DE DIZANGUE
Madame NGO NKOO Marie.
- 3) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1er
Monsieur NGWE Isaac Samuel.
- 4) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA IIème
Monsieur DOMWE François.
- 5) COMMUNE DE MASSOK-SONGLOULOU
Monsieur NJAMI Janvier
- 6) COMMUNE DE MOUANKO
Monsieur MAHOP OUM Samuel Jules.
- 7) COMMUNE DE NDOM
Monsieur BILOG BATOUM Basile.
- 8) COMMUNE DE NGAMBE
Monsieur AWONO KOAH Bertrand.
- 9) COMMUNE DE NGWEI
Monsieur NDONGO Ambroise.

10) COMMUNE DE NYANON
Monsieur AWONO KOAH Bertrand

11) COMMUNE DE POUMA
Monsieur MAHOP OUM Samuel Jules.

D. DEPARTEMENT DU WOURI:

1) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 1er
Mme NZOUK née MAFFA Annie.

2) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA IIème
Monsieur NGOUME Yves.

3) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA IIIème
Monsieur SAKE Théophile.

4) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA IVème
Madame ATENE ZOE Gentil Gaston.

5) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA Vème
Monsieur MOUHA MBOM Alain.

6) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA VIème
Madame BEMJON Céline.

Les intéressés sont, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, astreints à l'obligation de rigueur professionnelle et de compte rendu diligent et régulier au Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent.

Ils sont en outre, chacun en ce qui le concerne, chargés de la collecte auprès des services du Maître d'Ouvrage concerné, des documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés, au fur et à mesure de leur génération, conformément aux dispositions de la lettre-circulaire N°0006/LC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/M2T du 25 mars 2020.

Copie :

- MINETAT/SGPR
- PREFETS
- CT
- DAJ
- DR/MINMAP
- DD/MINMAP
- Maires
- CSCM
- Intéressés

LE MINISTRE DÈLEGUÉ À LA PRÉSIDENTE DE LA
REPUBLIQUE CHARGÉ DES MARCHÉS PUBLICS,



NOTE DE SERVICE N° 100056/NS/MINMAP/CAB/CT2 DU 15 MAI 2023
Portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein
des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes
dans la Région de l'EXTREME-NORD.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 11 (b) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et du point 17 de la Circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2024 relative à l'application dudit Code, les personnes dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature de la présente note de service, désignées pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois, Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la Région de l'EXTREME-NORD ainsi qu'il suit :

A. DEPARTEMENT DU DIAMARE :

- 1) COMMUNE DE BOGO
Monsieur SADOU OUMAROU.
- 2) COMMUNE DE DARGALA
Monsieur ABDOULAYE OUSMANOU.
- 3) COMMUNE DE GAZAWA
Monsieur FILAKOUA Gédéon.
- 4) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA 1er
Monsieur SALIHOU OUSMANOU.
- 5) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA IIème
Monsieur MOHAMAN LAMINE.
- 6) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA IIIème
Monsieur REOUKADJI Joseph.
- 7) COMMUNE DE MERI
Monsieur DANAMO Félix.
- 8) COMMUNE DE PETTE
Monsieur MOUSSA NDJIDDA.
- 9) COMMUNE DE NDOUKOULA
Monsieur OTTOU Thierry Sylvestre.

B. DEPARTEMENT DU LOGONE-ET-CHARI :

- 1) COMMUNE DE BLANGOUA
Monsieur **MANASSE Josias.**
- 2) COMMUNE DE DARAK
Monsieur **KASSOUM MOHAMED KASSOUM.**
- 3) COMMUNE DE FOTOKOL
Monsieur **MANASSE Josias.**
- 4) COMMUNE DE GOULFEY
Monsieur **TOUSSEYA Paul.**
- 5) COMMUNE DE HILE ALIFA
Monsieur **KASSOUM MOHAMED KASSOUM.**
- 6) COMMUNE DE KOUSSERI
Monsieur **TOSSAM Ferdinand YONG.**
- 7) COMMUNE DE LOGONE BIRNI
Monsieur **TOUSSEYA Paul.**
- 8) COMMUNE DE MAKARY
Monsieur **TOSSAM Ferdinand YONG.**
- 9) COMMUNE DE WAZA
Monsieur **AGASSO GAS JOS Emmanuel.**
- 10) COMMUNE DE ZINA
Monsieur **WAMSO François.**

C. DEPARTEMENT DU MAYO DANAY :

- 1) COMMUNE DE DATCHEKA
Monsieur **KOSGA Roger.**
- 2) COMMUNE DE GOBO
Monsieur **GAMBO ADAM.**
- 3) COMMUNE DE GUEME
Monsieur **BABOGA Faustin.**
- 4) COMMUNE DE GUERE
Monsieur **YOU MANIGUE.**
- 5) COMMUNE DE KAI-KAI
Monsieur **KOSGA Roger.**
- 6) COMMUNE DE KALFOU
Monsieur **HAIGA Jean.**



- 7) COMMUNE DE KAR HAY
Monsieur LAKASSOU Ambroise.
- 8) COMMUNE DE MAGA
Monsieur BABOGA Faustin.
- 9) COMMUNE DE TCHATIBALI
Monsieur HAIGA Jean.
- 10) COMMUNE DE WINA
Monsieur GAMBO ADAM.
- 11) COMMUNE DE YAGOUA
Monsieur LAKASSOU Ambroise.

D. DEPARTEMENT DU MAYO-KANI :

- 1) COMMUNE DE DZIGUILAO
Monsieur BOUBERO HEMLELE HEKSIBO.
- 2) COMMUNE DE GUIDIGUIS
Monsieur GUIWE GALGABA Giscard.
- 3) COMMUNE DE KAELE
Monsieur HALIDOU ELH ABOUBAKAR.
- 4) COMMUNE DE MINDIF
Monsieur SOULEIMANOU.
- 5) COMMUNE DE MOULVOULDAYE
Monsieur HALADJI LIMAN KAMSOULOU
- 6) COMMUNE DE MOUTOURWA
Monsieur AMADOU Fidèle.
- 7) COMMUNE DE TOULOUM
Monsieur ELHADJ IBRAHIM.

E. DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA :

- 1) COMMUNE DE KOLOFATA
Monsieur ADAM MAMOUDOU HASSAN.
- 2) COMMUNE DE MORA
Monsieur MAHAMAT ABA KALIA.
- 3) COMMUNE DE TOKOMBERE
Monsieur MOHAMADOU MAHAMA.

F. DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA :

- 1) COMMUNE DE BOURHA
Monsieur AHIDJO TOUMOUKSALA.
- 2) COMMUNE DE HINA
Monsieur WANNAMO RCHOPWE François.
- 3) COMMUNE DE KOZA
Monsieur MAHAMAT BAKAR HAMAN.
- 4) COMMUNE DE MOGODE
Monsieur GUEDJEO Gabriel.
- 5) COMMUNE DE MOKOLO
Monsieur WANNAMO RCHOPWE François.
- 6) COMMUNE DE MOZOGO
Monsieur MAHAMAT BAKAR HAMAN.
- 7) COMMUNE DE ROUA
Monsieur GUEDJEO Gabriel.

Les intéressés sont, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, astreints à l'obligation de rigueur professionnelle et de compte rendu diligent et régulier au Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent.

Ils sont en outre, chacun en ce qui le concerne, chargés de la collecte auprès des services du Maître d'Ouvrage concerné, des documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés, au fur et à mesure de leur génération, conformément aux dispositions de la lettre-circulaire N°0006/LC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/M2T du 25 mars 2020.

- Copie :
- MINETAT/SGPR
 - PREFETS
 - CT
 - DAJ
 - DR/MINMAP
 - DD/MINMAP
 - Maires
 - CSCM
 - Intéressés

LE MINISTRE D'ADJOINT A LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE CHARGÉ DES MARCHES PUBLICS.



Ibrahim TALBA MALLA

NOTE DE SERVICE N° 00054/NS/MINMAP/CAB/CT2 DU 15 MAI 2023
Portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein
des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes
dans la Région du CENTRE.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 11 (b) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et du point 17 de la Circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2024 relative à l'application dudit Code, les personnes dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature de la présente note de service, désignées pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois, Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la Région du CENTRE ainsi qu'il suit :

A. DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA :

- 1) COMMUNE DE BIBEY
Monsieur Peter CHI WANKI
- 2) COMMUNE DE LEMBE YEZOUM
Monsieur NDJOWA Yves.
- 3) COMMUNE DE MBANDJOCK
Monsieur MEKOULOU MEVANG Justin.
- 4) COMMUNE DE MINTA
Madame MABELLE BIWOLE Glwadys Melissa.
- 5) COMMUNE DE NANGA EBOKO
Monsieur MAWEM Alain Roland.
- 6) COMMUNE DE NKOTENG
Monsieur KIYAH Willem.
- 7) COMMUNE DE NSEM
Monsieur BILANDA Martin.

B. DEPARTEMENT DE LA LEKIE :

- 1) COMMUNE DE BATCHENGA
Monsieur LEVOH OBAMA François Nasse

- 2) COMMUNE D'EBEBDA
Monsieur ATEBA Albert
- 3) COMMUNE D'ELIG MFOMO
Madame EBENE Joselyne
- 4) COMMUNE D'EVODOULA
Madame MEMVOUTA Nadine Reine.
- 5) COMMUNE DE LOBO
Monsieur ATEBA Paul.
- 6) COMMUNE DE MONATELE
Monsieur NOUBISSIE NJIELA Frédéric.
- 7) COMMUNE D'OBALA
Madame NDZANA, épse NKOUMA Clotilde Carine.
- 8) COMMUNE D'OKOLA
Monsieur NGONO NGAH Gaspard.
- 9) COMMUNE DE SA'A
Monsieur MANGA ATANGANA Pie.

C. DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU:

- 1) COMMUNE DE BAFIA
Madame BEGUI NDIOM Françoise
- 2) COMMUNE DE BOKITO
Monsieur NDONGO DANG Antoine
- 3) COMMUNE DE DEUK
Monsieur BANG TITTI Guy Cyrille
- 4) COMMUNE DE KIKI
Monsieur NDJOH Lucien Cédric
- 5) COMMUNE DE KON YAMBETTA
Monsieur WENGUELALE YOUMBI Raphael
- 6) COMMUNE DE MAKENENE
Monsieur NJOYA SOULE
- 7) COMMUNE DE NDIKINIMEKI
Monsieur DJIBRILLA ALHADJI

8) COMMUNE DE NITOUKOU
Monsieur DIKSON CHIMALANG.

9) COMMUNE D'OMBESSA
Madame MBA MASSA Nadine.

D. DEPARTEMENT DU MBAM-ET-KIM:

1) COMMUNE DE MBANGASSINA
Monsieur AMBARA ASSOKE Benjamin.

2) COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR
Monsieur PANGETNA MOHAMED.

3) COMMUNE DE NGORO
Monsieur ONANA BITSIGUI Joseph.

4) COMMUNE DE NTUI
Monsieur ABELA BILOA Eric Berthrand.

5) COMMUNE DE YOKO
Monsieur ABDOULAIL DANG LADI

E. DEPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AFAMBA :

1) COMMUNE D'AFANLOUM
Monsieur MANGA ASSE ZOGO Timothée.

2) COMMUNE D'AWAE
Madame AFANA Marie Sylvie.

3) COMMUNE D'EDZENDOUAN
Monsieur MBEPET Nathalie Ebenezer.

4) COMMUNE D'ESSE
Madame BEAHO LANKE Olivier Yves Géralde.

5) COMMUNE DE MFOU
Madame MINDJA Marielle Annique.

6) COMMUNE DE NKOLAFAMBA
Monsieur EKOUME NGOUME Loïc Patrick.

7) COMMUNE D'OLANGUINA
Madame TCHOUPSIA Anne Marie née ZOULGOUTA.

8) COMMUNE DE SOA
Madame MBEZOA MBIA Pauline Hortense épouse SOMO.

F. DEPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO :

- 1) COMMUNE D'AKONO
Monsieur BEKONO Rutherford.
- 2) COMMUNE DE BIKOK
Monsieur NKOA Lazare.
- 3) COMMUNE DE MBANKOMO
Monsieur NDOM Emmanuel Frank.
- 4) COMMUNE DE NGOUMOU
Monsieur MEBENGA Amaël Augustin

G. DEPARTEMENT DU MFOUNDI :

- 1) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1er
Monsieur ALIOUM DJAORO BELAL.
- 2) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2ème
Madame MOUSSA née NGUEMDJO KOUAM Rosalie.
- 3) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 3ème
Monsieur BILOA Paulin Bertrand.
- 4) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 4ème
Madame BOUBAKARI née GONA DJIMA.
- 5) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5ème
Madame BEYALA YANA Béatrice.
- 6) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 6ème
Monsieur NDZODO Damien.
- 7) COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7ème
Madame ASSOUMOU née AKONO OWONA Gertrude.

H. DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLE :

- 1) COMMUNE DE BIYOUHA
Monsieur KILANGA WADIMANA Jean Marie Franck.
- 2) COMMUNE DE BONDJOCK
Monsieur KILANGA WADIMANA Jean Marie Franck.
- 3) COMMUNE DE BOT-MAKAK
Monsieur KONGO Emile



- 4) COMMUNE DE DIBANG
Monsieur MANLIKOL Luc EUSEBE
- 5) COMMUNE DE D'ESEKA
Monsieur MBANGSI Brenda LABEM
- 6) COMMUNE DE MAKAK
Monsieur GOUET Armand Pierre
- 7) COMMUNE MATOMB
Madame MBANGSI Brenda LABEM
- 8) COMMUNE DE MESSONDO
Monsieur GOUET Armand Pierre
- 9) COMMUNE NGOG-MAPUBI
Monsieur DJON Thomas
- 10) COMMUNE NGUIBASSAL
Monsieur DJON Thomas

I. DEPARTEMENT DU NYONG-ET-MFOUMOU :

- 1) COMMUNE D'AKONOLINGA
Madame BEDJEME Antoinette Sylvie.
- 2) COMMUNE D'AYOS
Monsieur NDZANA Luc Parfait.
- 3) COMMUNE D'ENDOM
Monsieur TEMBOU AZERE.
- 4) COMMUNE DE MENGANG
Madame ASSOMO Joséphine Sandrine épouse EFFA.
- 5) COMMUNE DE NYAKOKOMBO (KOBDOMBO)
Monsieur MBOME SOU'A Joseph Hilaire.

J. DEPARTEMENT DU NYONG-ET-SO'O:

- 1) COMMUNE D'AKOEMAN
Monsieur ALANG Godlove TEM.
- 2) COMMUNE DE DZENG
Monsieur TSIMI AYISSI Dieudonné Bertin.
- 3) COMMUNE DE MBALMAYO
Monsieur NGAMANA Roger



- 4) COMMUNE DE MENGUEME
Monsieur METENG A BESSONG
- 5) COMMUNE DE NGOMEDZAP
Monsieur MESSI MBILONGO Lucien Thierry.
- 6) COMMUNE DE NKOL-METET
Madame MELINGUI Marie Claire

Les intéressés sont, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, astreints à l'obligation de rigueur professionnelle et de compte rendu diligent et régulier au Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent.

Ils sont en outre, chacun en ce qui le concerne, chargés de la collecte auprès des services du Maître d'Ouvrage concerné, des documents relatifs à la passation et l'exécution des marchés, au fur et à mesure de leur génération, conformément aux dispositions de la lettre-circulaire N°0006/LC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/M2T du 25 mars 2020.

Copie :

- MINETAT/SOPR
- PREFETS
- CT
- DAJ
- DR/MINMAP
- DD/MINMAP
- Maires
- CSCM
- Intéressés

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA PRÉSIDENTE DE LA
REPUBLIQUE CHARGÉ DES MARCHÉS PUBLICS,

